



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2014
Français
Original: anglais

Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Comité préparatoire

Deuxième session

Genève, 17-18 novembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux du Comité préparatoire

Programme de travail*

I. Introduction

1. Par sa résolution 68/211, l'Assemblée générale a créé un Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée en vue de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, chargé de passer en revue les préparatifs de la Conférence sur le plan de l'organisation et sur le fond, d'approuver le programme de travail de la Conférence et de proposer à celle-ci un règlement intérieur pour adoption. L'Assemblée a décidé que le Comité préparatoire se réunirait à Genève en juillet et en novembre 2014, chaque fois pour une durée de deux jours, et qu'il tiendrait, au besoin, une réunion à Sendai, sous réserve de la décision que prendra à ce sujet le Comité préparatoire.

II. Questions de procédure et d'organisation

2. La deuxième session du Comité préparatoire se tiendra à Genève, du 17 au 18 novembre 2014. Elle sera ouverte par les Coprésidents du Comité préparatoire le lundi 17 novembre. Comme le Comité préparatoire s'en souviendra, un Bureau a été élu par lui à sa première session, les 14 et 15 juillet 2014, conformément à la résolution 68/211

* Ce document a été soumis tardivement en raison de la nécessité de consultations sur les détails des préparatifs.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.14-17069 (F) 141014 171014



* 1 4 1 7 0 6 9 *

Merci de recycler



de l'Assemblée générale. Ce Bureau se compose de deux membres de chaque groupe régional et d'un représentant du Japon, membre de droit. Après l'ouverture, le Comité s'emploiera à pourvoir les vacances créées par les membres du Bureau ayant quitté les fonctions qu'ils occupaient en son sein ou n'étant plus en mesure d'y siéger (point 2 de l'ordre du jour provisoire).

3. Le Comité préparatoire adoptera ensuite l'ordre du jour et le programme de travail de sa deuxième session (point 3 de l'ordre du jour provisoire). Le Comité sera invité à approuver la liste des organisations non gouvernementales et autres grands groupes désireux de participer à la session en qualité d'observateurs de la Conférence mondiale et de ses réunions préparatoires. Il examinera également le cas des autres organisations intergouvernementales souhaitant faire de même. Ce faisant, le Comité voudra bien se référer aux modalités de l'accréditation et de la participation des organisations non gouvernementales et autres grands groupes compétents au processus préparatoire et à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, approuvées le 14 juillet et consignées dans le document A/CONF.224/PC(I)/INF.2.

Documents:

Ordre du jour provisoire (A/CONF.224/PC(II)/1).

Projet de programme de travail (A/CONF.224/PC(II)/2).

Accréditation des organisations non gouvernementales et autres grands groupes au processus préparatoire et à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (A/CONF.224/PC(II)/3).

Participation des organisations intergouvernementales aux travaux de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (A/CONF.224/PC(II)/4).

III. Organisation de la Conférence mondiale

4. Le Comité préparatoire sera informé des faits nouveaux concernant l'organisation de la Conférence mondiale et examinera le projet de programme de travail provisoire de la Conférence mondiale en vue d'en recommander l'adoption par la Conférence (point 4 de l'ordre du jour provisoire). Le Comité statuera ensuite sur la proposition de candidature pour la fonction de Président de la Conférence mondiale, laquelle candidature sera examinée par la Conférence, à qui revient d'élire le Président.

Documents:

Note du secrétariat sur les progrès accomplis dans l'organisation de la Conférence mondiale (A/CONF.224/PC(II)/5).

Projet de programme de travail provisoire de la Conférence (A/CONF.224/PC(I)/L.1).

Nomination du Président de la Conférence mondiale (A/CONF.224/PC(II)/L.2).

IV. Examen du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

5. Dans la matinée du lundi 17 novembre, le Comité préparatoire tiendra une séance plénière (point 5 de l'ordre du jour provisoire) pour discuter du projet concernant les éléments d'une déclaration politique dans le cadre de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, lequel projet sera distribué sous la forme d'un document interne avant la deuxième session du Comité préparatoire. Si le Comité préparatoire le juge nécessaire, cette séance plénière pourra se poursuivre l'après-midi.

6. Le Comité préparatoire se souviendra sans doute qu'à sa première session, les 14 et 15 juillet, les Coprésidents ont informé le Comité de ce que les déclarations faites au sujet du point 6 de l'ordre du jour de la première session, sous l'intitulé «Examen du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015» pourraient servir de base aux travaux à entreprendre à l'avenir pour élaborer le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Le 15 juillet, les Coprésidents ont présenté un calendrier fixant au 8 août la date limite de soumission d'un avant-projet préliminaire et prévoyant la tenue, sur cette base, de réunions consultatives informelles à composition non limitée en septembre et en octobre, et la production par les Coprésidents d'un avant-projet pour la mi-octobre. Il incomberait ainsi aux États Membres de négocier cet avant-projet à la deuxième session du Comité préparatoire et de décider d'éventuelles modalités de négociation futures en tenant compte de la contribution des parties prenantes. En conséquence, le Comité préparatoire sera invité à tenir des négociations sur le texte de l'avant-projet dans l'après-midi du lundi 17 novembre, puis le matin et l'après-midi du mardi 18 novembre, et de rendre compte à la plénière sous le point 5 de l'ordre du jour provisoire.

Documents:

Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015: avant-projet soumis par les Coprésidents (A/CONF.224/PC(II)/L.3).

Note du secrétariat concernant les enseignements tirés de stratégies régionales et nationales, d'institutions et de plans de réduction des risques de catastrophe et d'accords régionaux pertinents (A/CONF.224/PC(II)/6).

Résultats de la deuxième Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe, 14-16 septembre 2014, Charm el-Cheikh (Égypte) (A/CONF.224/PC(II)/7).

V. Dialogue des présidents avec les grands groupes

7. Conformément à la résolution 68/211 de l'Assemblée générale, il a été décidé que la troisième Conférence mondiale et les réunions de son Comité préparatoire seraient ouvertes à la participation pleine et entière de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées.

8. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale jugeait important que toutes les parties intéressées, notamment les grands groupes, les parlements, la société civile, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales, les dispositifs nationaux de réduction des risques de catastrophe, les coordonnateurs du Cadre d'action de Hyogo, les représentants des administrations locales, les instituts scientifiques et le secteur privé, ainsi que les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, apportent leur contribution à la troisième Conférence mondiale et ses préparatifs.

9. L'Assemblée générale soulignait en outre l'importance de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes et la question du handicap pour gérer les risques de catastrophe, de manière à renforcer la capacité de résistance des populations et à limiter le coût social des catastrophes, et estimait qu'il fallait veiller à ce que les femmes et les groupes de personnes vulnérables telles que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, contribuent et participent pleinement à la troisième Conférence mondiale et à ses préparatifs.

10. Les organisations du système des Nations Unies et, dans les limites de leur mandat respectif, les institutions issues des accords de Bretton Woods l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales et régionales pertinentes étaient invitées à contribuer activement à la troisième Conférence mondiale et à ses préparatifs.

11. Afin de procéder à un échange de vues concernant le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, les Présidents noueront des dialogues avec les grands groupes:

Lundi 17 novembre, de 13 h 15 à 14 h 45, et

Mardi 18 novembre, de 13 h 15 à 14 h 45.

VI. Ateliers techniques

12. Le secrétariat de la Conférence organisera des ateliers techniques sur: i) les indicateurs, les systèmes de suivi et d'examen appliqués au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015; et ii) l'intégration des risques de catastrophe dans les règlements financiers. Des notes de synthèse (documents internes) concernant les ateliers techniques seront affichées sur le site Web de la Conférence mondiale (www.wcdrr.org).

Lundi 17 novembre

De 16 h 00 à 18 h 00 Indicateurs, systèmes de suivi et d'examen appliqués au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

Mardi 18 novembre

De 10 h 00 à 12 h 00 Pour l'intégration des risques de catastrophe dans les règlements financiers

VII. Questions diverses, examen du rapport du Comité préparatoire et clôture de la session

13. Après avoir considéré les questions diverses, le Comité préparatoire examinera le rapport de la première session et achèvera ses travaux le mardi 18 novembre, avec pour objectif de parvenir à un accord sur l'organisation des travaux de la Conférence mondiale qui se tiendra du 14 au 18 mars à Sendai, au Japon (points 6 à 8 de l'ordre du jour provisoire).

Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe

Lieu: Palais des Nations

Comité préparatoire

Bâtiments A et E

Deuxième session

Avenue de la Paix

Genève, 17-18 novembre 2014

1211 Genève 10

Ordre du jour provisoire

Lundi 17 novembre 2014		9 h 00	10 h 00	11 h 00	12 h 00	13 h 00	14 h 00	15 h 00	16 h 00	17 h 00
Capacité										
Salle des assemblées Plénière (bâtiment A)	600 sièges avec table et microphone; podium		Ouverture de la session Questions de procédure 10 h 00-11 h 00	Séance plénière 11 h 00-13 h 00				Séance plénière (si nécessaire) 15 h 00 – 18 h 00		
Salle XVI (16) (bâtiment A)	216 sièges avec table et microphone; podium							Négociations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 dès 15 h 00		
Salle XIX (19) (bâtiment E)	228 sièges avec table et microphone; podium					Dialogue des présidents avec les grands groupes 13 h 15-14 h 45			Atelier technique 1: indicateurs, suivi et examen du cadre pour l'après-2015 16 h 00-18 h 00	
Mardi 18 novembre 2014		9 h 00	10 h 00	11 h 00	12 h 00	13 h 00	14 h 00	15 h 00	16 h 00	17 h 00
Capacité										
Salle des assemblées Plénière (bâtiment A)	600 sièges avec table et microphone; podium								Séance plénière: rapport, clôture 16 h 30-18 h 00	
Salle XVI (16) (bâtiment A)	216 sièges avec table et microphone; podium		Négociations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 (suite) 10 h 00-13 h 00					Négociations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 (suite) 15 h 00-16 h 30		
Salle XIX (19) (bâtiment E)	228 sièges avec table et microphone; podium		Atelier technique 2: Pour l'intégration des risques de catastrophe dans les règlements financiers 10 h 00-12 h 00			Dialogue des présidents avec les grands groupes 13 h 15-14 h 45				

Segment intergouvernemental (y compris session plénière et négociations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 – Interprétation dans les six langues officielles de l'ONU)

Segment multipartite
Ateliers techniques (interprétation en anglais, français et espagnol)
Dialogue des présidents (en anglais)